

# INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** UDC, par Cyrille Fauchère  
**Objet** Qu'en est-il de l'assainissement de nos routes?  
**Date** 05.03.2018  
**Numéro** 5.0307

---

## **Actualité de l'événement**

L'ordonnance fédérale de 1986 qui demande un assainissement des routes contre les nuisances sonores échoit le 31 mars 2018.

## **Imprévisibilité**

Il n'est pas possible de savoir si les assainissements sont entrepris car les médias ne possédaient pas les chiffres pour le canton du Valais. Selon la RTS, ces chiffres indiquent que près de 50% du réseau routier ne soit pas assaini.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Un état des lieux est impératifs pour faciliter la planification budgétaire non seulement du canton, mais aussi des communes.

La RTS diffusait dimanche 4 mars 2018 au soir un reportage dans lequel elle met en lumière que 50% des routes des cantons romands ne sont pas assainies contre les nuisances sonores, alors que l'ordonnance fédérale y relative le demande depuis 1986. Alors que le délai de mise aux normes échoit le 31 mars prochain, le canton du Valais n'a pas souhaité transmettre ses chiffres, selon les dires des médias.

Le degré d'assainissement de notre réseau routier doit être une priorité, mais celle-ci engendrera des coûts importants, tant pour le canton que pour les communes.

## **Conclusion**

Dans quelle proportion les routes valaisannes sont-elles assainies dans le sens de l'ordonnance fédérale contre les nuisances sonores?

Qu'est-ce que le département concerné entend entreprendre pour s'y conformer dans les meilleurs délais?

Quel est le montant global auquel on doit s'attendre pour l'assainissement de ces routes?

Quels sont les éléments d'assainissement que le canton prend en charge et qu'est-ce qui est à charge des communes?

Est-ce que le canton du Valais risque une sanction ou des pénalités dans l'hypothèse où le canton n'est pas à jour avec ces assainissements?